USTOM
TRIONS AUJOURD'HUI POUR PROTEGER DEMAIN

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU MARDI 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre à 18h30, le Comité Syndical de l'USTOM du Castillonnais et du Réolais dûment convoqué, en session ordinaire de ses séances, après convocation légale, à la salle Serge Duru de Sauveterre de Guyenne, sous la présidence de Fabrice MICHEL, Président.

Date de la convocation : 28 septembre 2026

Délégués en exercice : 39 **Délégués présents à l'ouverture de la séance** : 27 **Pouvoirs** : 3

Agents USTOM présents :
Elizabeth ROBERT, Responsable des ressources humaines, Fatima BOUZEHRA, Responsable communication et prévention, Deborah LECRAS, Responsable redevance incitative, Cedric LEFRANC, Responsable recycleries, Jennifer MESSY, service direction.

Présents :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : LAVIGNAC Marie-Claude, GUILLAUME Jean-Claude
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : BRIS Daniel, MALAMBIC Benjamin, CASTENET Isabelle /
Communauté de communes du Grand St Emilionnais : MICHEL Fabrice, GUIMBERTEAU Yannick
Communauté de communes de Montaigne Montravel : BILLOT Geoffroy, BOUTY Gilbert, CHAUMARD Jean-Pierre, DE SAULSES DE FREYCINET Henry /
Communauté de communes du Pays Foyen : CHASSAGNE Philippe, FESTAL Patrick, MERY Aurore, PILLON Isabelle, PLAT Tristan, CONORD Diana, PAUILLAC Sandrine
Communauté de communes du Réolais en Sud Gironde : BERRY Bertrand, BOUTIN Stéphane, GAVOILLE Eric, LABARBE Anne-Marie, LAMARCHE Alexandre, MARTY Bruno, MERCIER Bastien, RICAUD Fabrice, DERC Pascal

Absents ayant donné pouvoir :
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MOTHES Christophe (donné pouvoir à MALAMBIC Benjamin/
Communauté de communes de Montaigne Montravel : BOIDE Thierry (donné pouvoir à CHAUMARD Jean-Pierre)
Communauté de communes du Pays Foyen : HOUNIEU Jean-Philippe (donné pouvoir à MERCIER Bastien)

Absents excusés :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : LEOCATA-BLACK Marlène, POCINO Robert, DELLIS Aurore,
Communauté de communes de l'Entre Deux Mers : MIQUEU Christophe,
Communauté de communes du Grand St Emilionnais : LEGOUZOUGUEC Yannick

Absents non excusés :
Communauté de communes de Castillon-Pujols : BREILLAT Jacques, QUEBEC Christophe, DUDON Bernard **/**
Communauté de communes du Pays Foyen : VACHER Jean-Claude

Le quorum est atteint 27 présents + 3 pouvoirs, le Comité Syndical peut délibérer valablement.

Le Président ouvre la séance.

Yannick GUIMBERTEAU est désigné secrétaire de séance par le Comité Syndical.

Point n°1 : Le Relais Gironde - Présentation

Le Relais Gironde : Présentation, Circuit et Enjeux

- **Présentation** : Le Relais Gironde, une entreprise d'insertion autonome depuis juillet 2023, emploie 139 salariés (dont plus de 70 en insertion) pour lutter contre l'exclusion. Il est présenté par Apolline Barat, chargée de développement, et Astrid Van Hoesler, PDG.
- **Activités** :
  - **Collecte** : Environ 5100 tonnes de textiles par an sont collectées via 1000 bornes en Nouvelle-Aquitaine.
  - **Tri** : Une usine au nord de Bordeaux trie ces textiles, dont 13% sont des déchets.
  - **Vente** : Via 8 boutiques "Dingue Fringue" et en ligne sur le label Emmaüs.
- **Circuit du textile** :
  - **Réemploi (53%)** : 7% vendus en boutiques locales, 46% exportés vers des partenaires (ex: Rwanda).
  - **Recyclage (36%)** : Les textiles en mauvais état sont transformés, comme le jean en isolant (Métisse) et le coton en chiffons d'essuyage.
- **Enjeux** :
  - **Qualité des dons** : La fast fashion complique le recyclage en raison des mélanges de matières et de la faible qualité.
  - **Déchets** : 8000 tonnes de textiles finissent dans les poubelles ménagères à Bordeaux Métropole, une collaboration est en cours pour trouver des solutions.
  - **Réglementation** : Un nouveau cahier des charges de Refashion (finalisé le 15 novembre) imposera des objectifs de réemploi et de recyclage dans un rayon de 1500 km, avec des pénalités financières en cas de non-respect.

Projet "Ikos - Le village du réemploi" et Expansion

- **Contexte** : Le site actuel de 3000 m² à Bacalan est devenu trop petit.
- **Projet Ikos** : Le Relais Gironde délocalisera son outil industriel en mars 2027 dans le "village du réemploi" ICOS, au nord de Bordeaux. Ce projet est soutenu par la ville, la métropole, la région, l'État et l'ADEME.
- **Expansion** : La surface de traitement passera à 5 000 m² et la capacité augmentera de 4 500 à 9 000 tonnes en 4 ans pour répondre aux besoins des collectivités.

Défis et Stratégies de la Collecte Textile

- **Analyse du maillage** : La préconisation est passée à une borne pour 1250 habitants, nécessitant 22 bornes supplémentaires sur le territoire de L'USTOM (67 000 habitants).
- **Problématiques** : Des dépôts sauvages sont constatés à cause de bornes pleines ou sales, et la fermeture de l'association ATRESS a aggravé la situation. Le Relais a aussi connu des problèmes internes (trafic de clés, absentéisme estival).
- **Solutions** :
  - **Technologiques** : Déploiement d'un nouveau logiciel pour optimiser les tournées et test de capteurs de remplissage des bornes.
  - **Territoriales** : La règle du nombre d'habitants par borne est assouplie pour les zones rurales (seuil abaissé à 1000-1200 habitants) et une collecte sur appel est possible pour les petites communes.
  - **Événementielles** : 13 grandes collectes seront organisées d'ici fin 2026, ainsi que des actions de sensibilisation dans les écoles.

Point n°2 : Approbation du procès-verbal du 23 juin 2026

Le Président informe les délégués présents, qu'aucune remarque n'a été transmise sur le procès-verbal du 23 juin 2026.
Benjamin MALAMBIC souhaite des précisions concernant l'adhésion à tri Gironde. Il indique que les éléments présentés lui donnent le sentiment que le syndicat serait déjà fortement engagé dans cette démarche, alors que le document préparatoire faisait état d'une étude préalable.
Il demande notamment que soient précisés le contenu et la portée de la lettre d'intention, ainsi que les modalités de fonctionnement, la gouvernance et le statut de Tri-Gironde. Il souhaite également disposer d'une analyse comparative plus complète, notamment en matière de coûts, de conséquences pour le syndicat et d'alternatives possibles, afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause.
En réponse, il est précisé que le syndicat **n'est pas engagé à ce stade dans une adhésion à Tri-Gironde.** La démarche consiste uniquement à poursuivre la réflexion et les études afin d'évaluer l'intérêt d'une éventuelle mutualisation du traitement et du tri des déchets. Aucune décision définitive n'est donc prise à ce stade.
Il est également indiqué que le syndicat prépare parallèlement le futur marché de tri, afin de ne fermer aucune possibilité et de conserver différentes options. Les informations complémentaires nécessaires au débat seront présentées ultérieurement au Comité Syndical lorsque la question de l'adhésion sera effectivement soumise à décision.
Le président prend acte des demandes de précisions formulées et indique que les éléments correspondants seront

complétés dans le compte rendu.

Tableau comparatif présenté lors du Comité Syndical du 23 juin 2026 :

- L'USTOM a sollicité auprès de la SPL TriGironde les modalités d'une éventuelle adhésion.

Postes de dépenses	Nature du Coût	SPL	USTOM		Commentaire
			€/T traitée	COUT EST. 2025	
TRANSPORT (CT => exutoire)	Coût variable mutualisé	28,00€	35,20 € 36.90 €	153 718€	Marché Mauffrey Base Budget 2025 = 4.367 T
TRI	Coût variable mutualisé	124,00€	165,79€ 167.51 €	724 005€	Tonnage = 4.367 T Prix moyen 2025 (fin 08)
Traitement des refus (base 25% du Tonnage entrant)	Coût individualisé	35,00€	25,68 € 25.99 € (103.97 / 4)	112 133€	25% Ton.entrant = 1.091T Prix moyen 2025 (fin 08)
Rbt échéances emprunt	Coût fixe mutualisé	43,00€	0,00€		Inclus dans prix COVED
Frais de fonct. SPL	Coût fixe mutualisé	8,00€	0,00€		Inclus dans prix COVED
Résultat	Marge votée par le CA	5,00€	0,00€		Inclus dans prix COVED
	TOTAL	243,00€	226,67 €	989 856 €	CT Est. annuel comparable

- **Soit une différence de 12€**

- **L'approbation du procès-verbal du 23 juin est reportée au prochain Comité Syndical.**

Point RH présenté par Marie-Claude LAVIGNAC :

- Départs :
  - Au 31 juillet 2026, Madame Laure DUCOS a démissionné afin de poursuivre son projet professionnel.
  - Au 31 août 2026, Madame Nathalie MARTIN, responsable du service de la redevance incitative, a quitté ses fonctions.
  - Au 2 septembre 2026, le contrat de Monsieur Laurie LAVILLE, directeur des services techniques, a pris fin.
  - Monsieur BERNIS a quitté le syndicat le 21 septembre 2026, à la suite d'une mutation vers une autre collectivité.
- Recrutements et remplacements :
  - Le recrutement du remplaçant de Monsieur BERNIS est en cours, à la suite de plusieurs entretiens. Une prise de poste est envisagée avant la fin de l'année 2026, sous réserve de la confirmation de la date d'embauche avec la collectivité concernée.
  - Le recrutement d'un directeur des services techniques (DST) est également en cours. Il sera poursuivi après l'arrivée du nouveau directeur général des services (DGS), auquel il appartiendra de choisir son adjoint.
  - Madame Déborah LECRAS a rejoint le syndicat en qualité de chargée de clientèle, en remplacement de Madame Nathalie MARTIN. Elle sera notamment chargée du suivi de la redevance incitative et du règlement de collecte. Les membres lui souhaitent la bienvenue.

- Évolution des contrats et retours :
    - Le contrat à durée déterminée de Madame Marylène DURAND, recrutée pour assurer un remplacement, est prolongé jusqu'au 31 décembre 2026.
    - Monsieur CHUCH, précédemment directeur financier en début d'année, réintégrera nos services en tant que directeur général adjoint à compter du 13 novembre 2026.

Point n°3 : Etat des devis signés

Le Président présente un état des devis engagés au 25 septembre aux membres du Comité syndical. Le taux de consommation budgétaire s'élève à 67 % sur le chapitre 011 et à 75 % sur le chapitre 012, ces dépenses restant dans les enveloppes prévues au budget.
Concernant les investissements, le taux d'exécution atteint 71 % des projets validés, dont 26 % liquidés et 45 % encore engagés.
Il est également précisé qu'un véhicule de type Renault Master a été acquis pour les besoins du service communication, afin de faciliter le transport du matériel nécessaire aux opérations de compostage. Cet achat, non prévu initialement au budget, a été réalisé pour répondre à un besoin opérationnel.

FONCTIONNEMENT 2026

Rappel :
Montant BP 2026 : 13 537 862€
Montant BS 2026 : 7 066 862,44€
TOTAL BUDGET 2026 : 20 604 724,44€

Taux exécution au 25 septembre :
- 011 (charges générales): 67%
- 012 (charges de personnel) : 75%

Dépenses importantes réalisées depuis le dernier comité :	Fournisseur	Montant	Service	Signataire
Schéma de collecte FCS 2026-011	EODD	54 811,25 €	COLLECTE	MICHEL F.
Ptit Vert 06-26	AGICE EDITIQUE	30 248,54 €	COMMUNICATION	MICHEL F.
Atelier sensi acceleree-sem 2 2026	AU RAS DU SOL	24 877,60 €	COMMUNICATION	MICHEL F.
Reprise complete RIA existant	CCS	17 345,00 €	ST	MERCIER B.
Accompagnement sites comp collectifs-sem 2 2026	AU RAS DU SOL	12 064,49 €	COMMUNICATION	MICHEL F.
Fondations armées pour mur cubes béton Andins	TREMBLAY TP	11 754,06 €	ST	MERCIER B.
Location roulotte conteneurisation travaux	WC LOC	8 919,07 €	RI	MERCIER B.
Atelier compostage-sem 2 2026	AU RAS DU SOL	6 560,60 €	COMMUNICATION	MICHEL F.
Reprise Plateforme bois et reprise rampe PL	TREMBLAY TP	6 176,00 €	ST	MERCIER B.
Barrières levantes quai transfert	ESPACE CLOTURE	5 010,00 €	ST	MERCIER B.
Démantellement 08.2026	CASTI LAB	4 830,00 €	RECYCLERIE	MICHEL F.
Démantellement 09.2026	CASTI LAB	4 410,00 €	RECYCLERIE	MICHEL F.
Démantellement 10.2026	CASTI LAB	4 620,00 €	RECYCLERIE	MICHEL F.
Suivi compostage- sem 2 2026	AU RAS DU SOL	4 444,80 €	COMMUNICATION	MICHEL F.
Nettoyage piste lavage parc	ECOVIDE	4 165,00 €	ST	MERCIER B.
Atelier jardinage-sem 2 2026	AU RAS DU SOL	3 731,64 €	COMMUNICATION	MICHEL F.
Formation referent de site-sem 2 2026	AU RAS DU SOL	3 509,37 €	COMMUNICATION	MICHEL F.
Deratisation	COMPAGNIE DES B	3 280,00 €	ST	MERCIER B.
Butoirs de bennes Pineuilh	CHAMPEVILLE BRU	3 085,00 €	ST	MERCIER B.
Panneaux stickers Recyclerie	IMPRIMERIE LAPL	2 990,00 €	COMMUNICATION	MICHEL F.

INVESTISSEMENT 2026		
Rappel :		
Montant BP 2026 : 2 780 576		
Montant RAR 2025 : 4 130 192,81		
Montant BS 2026 : 1 076 624		
TOTAL BUDGET 2026 : 5 206 807,81		
Taux exécution au 25 septembre : 71% (26% liquidé + 45% engagé)		
COMMUNICATION	Réalisé	Prévu au budget
Signalétique déchèterie et Recyclerie Pineuilh	26 939,00 €	Oui
Composteurs fontaines	122 080,00 €	Oui
Composteurs cétoine	30 029,94 €	Oui
Achat véhicule renault Master (communication)	23 337,00 €	Non
PARC		
Achat bennes	31 550,00 €	Oui
DECHETERIES		
Achat Containers D3E	15 520,00 €	Oui
Loge agent Pineuilh	66 698,00 €	Oui
Garde corps et bastaing déchèterie	154 435,08 €	Oui
Installation toit + Changement porte algéco Gensac	12 265,00 €	Oui
Destruction ancienne loge + nvelle dalle béton Pineuilh	9 945,90 €	Oui
Plateforme bas de quai app volontaire Pineuilh	34 307,16 €	Oui
AMO et architecte loge Pineuilh	6 430,00 €	Oui
Tirage et installation CFA CFO Loge agent Pineuilh	9 522,45 €	Oui
Etude Loge agent Sauveterre et Rimons	8 000,00 €	Oui
Etude ATEX	2 410,00 €	Oui
Dalle de tirage bas de quai	10 626,16 €	Oui
Reprise haut de quai goudron	14 722,08 €	Oui
Conteneur maritime pour sécurisation	18 780,00 €	Oui
COLLECTE		
Achat bacs	22 488,63 €	Oui
Achat bornes	279 314,00 €	Oui
PARC		
Assistance à la maitrise ouvrage sécurité incendie	5 730,00 €	Oui
Cube béton	39 845,00 €	Oui
BACHE TALLUS périmètre de sécurité	9 600,00 €	Oui
Remplacement clim bureaux COVED	5 223,45 €	Oui
Etude Sécurité incendie + RIA supp + nettoyage haut et bas de	15 737,97 €	Oui
Sécurité incendie + RIA supp	162 598,27 €	Oui pour 150 000€
Installation compteur eau RIA	2 728,34 €	Non
Calorifugeage nouveaux RIA	7 400,00 €	Non
Arrosage des andins	60 318,00 €	Oui
Installation nouveaux radiametres	10 198,00 €	Non
RECYCLERIE		
La réole		
Aide à la demande de subvention	13 000,00 €	Oui
Permis de construire	12 000,00 €	Oui
Achat bâtiment	455 651,24 €	Oui
Etudes	18 716,50 €	Oui
Tranchée	5 018,22 €	Oui

INVESTISSEMENT 2026		
Pessac sur Dordogne		
Maitrise d'œuvre et études	109 113,55 €	Oui
Travaux	1 529 098,06 €	Oui
Travaux électriques (transfo+raccordement)	15 417,75 €	Non
Véhicule	21 984,00 €	Non
Pineuilh		
Travaux	118 621,96 €	Oui
Changement portail	13 275,00 €	Oui
Déplacement éclairage	2 150,00 €	Non
Tirage cable télésurveillance + vidéo	4 630,74 €	Non
Installation clim	10 263,24 €	Non
DECHETERIE SAINT MAGNE		
Fin de chantier	9 936,47 €	Oui
ADMINISTRATIF		
Equipement informatique	38 191,50 €	Oui
Mobiliers	11 301,03 €	Oui
Achat parts sociales SPL UNITOM 33	35 000,00 €	Oui

Le Président demande s'il y a des questions :

Monsieur CHASSAGNE exprime des réserves concernant le recours récurrent à l'association « Au Ras du Sol » pour différentes prestations liées à la gestion des biodéchets. Il s'interroge notamment sur les montants facturés, les subventions perçues et la place occupée par cette association sur le territoire, évoquant également le coût de certaines formations au compostage.
En réponse, il est rappelé que les prestations confiées à l'association s'inscrivent dans le cadre de marchés portant notamment sur la formation et la communication relatives aux biodéchets. Une part importante des dépenses concernées bénéficie de financements au titre du programme Tribio (ADEME). Les marchés en cours se poursuivent encore pendant un an.
Il est précisé qu'à leur échéance, la question de leur renouvellement sera réexaminée (notamment en CAO dont Mr CHASSAGNE est membre). Le président indique par ailleurs que plusieurs acteurs interviennent désormais sur le territoire et souligne que le choix des prestataires repose sur les critères des marchés publics et la qualité des offres.
Enfin, il rappelle que les prestations réalisées par l'association donnent satisfaction au syndicat et que leur poursuite dépendra du respect des engagements contractuels. Les interrogations soulevées par Monsieur CHASSAGNE sont prises en compte.
Aucune autre question n'est soulevée à l'issue des échanges.

Point n°4 : Retour sur la visite des sites de l'USTOM du 21 septembre

Le président revient sur la journée de visite des sites organisée le 21 septembre, à laquelle ont participé une trentaine de personnes.
Cette visite itinérante a permis de découvrir l'ensemble des installations du syndicat réparties sur le territoire.
Il souligne la richesse de cette journée, qui a favorisé les échanges autour des équipements, du patrimoine et des missions du syndicat.
Il exprime également sa satisfaction quant à la participation des agents, dont les retours ont été très positifs.
Au regard de l'intérêt de cette initiative, le président évoque la possibilité de renouveler cette journée l'année prochaine, afin de permettre aux élus de mieux connaître les installations et le fonctionnement du syndicat.
Il remercie l'ensemble des participants ainsi que les agents mobilisés pour l'organisation et le bon déroulement de cette visite.
Aucune observation particulière n'est formulée à l'issue de cette présentation

Point n°5 Décision modificative

1. Ajustement des crédits relatifs aux composteurs fontaines

Le Comité syndical est invité à approuver une décision modificative concernant les crédits liés aux composteurs fontaines. Une avance forfaitaire de 5 %, prévue dans le marché, a été imputée sur un compte budgétaire inadapté. Il convient donc de procéder à une modification de l'imputation comptable afin de régulariser cette situation.

- **Après présentation de cette modification, aucune question n'est formulée. La décision modificative est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.**

2. Ajustement des dépenses de fonctionnement de la recyclerie

Le président indique que les besoins de fonctionnement de la recyclerie n'ont pas été réévalués lors du vote du budget supplémentaire, contrairement à la pratique habituelle. Plusieurs dépenses supplémentaires doivent ainsi être prises en compte :

- 5 000 € pour le petit matériel et les fournitures ;
- 25 000 € pour les prestations de sous-traitance de Castilab ;
- 20 000 € pour les besoins supplémentaires en carburant, notamment pour les opérations de vide-maison.

Afin de couvrir ces dépenses, il est proposé d'inscrire 50 000 € supplémentaires en dépenses de fonctionnement au chapitre 011, financés par une reprise des crédits inscrits au compte 7875, correspondant à la provision constituée pour le contentieux Grenier Biggaton.

Le président précise que le tribunal a rendu sa décision en août concernant un accident survenu en 2017, au cours duquel une personne était tombée dans une benne. La condamnation, d'un montant de 37 000 €, est intégralement prise en charge par l'assureur du syndicat, la SMACL. La provision constituée à cet effet peut donc être mobilisée pour financer les besoins de fonctionnement de la recyclerie. Il est souligné que cette opération ne génère pas de dépense supplémentaire globale, mais consiste en un redéploiement de crédits.

			FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Article	Désignation compte	Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	Commentaires
011	6066	Charges générales		20 000,00 €			Carburant
011	6068	Charges générales		5 000,00 €			RECY 02-complément fournitures
011	611	Charges générales		25 000,00 €			RECY 03-Prestation Castilab
012	6411	Charges de personnel					
65	6541	Créances admises en non-valeur					
65	6542	Créances éteintes					
68	6875	Dotation aux provisions pour risques					
67	673	Annulation de titres sur ex.antérieurs					
042	6811	Op. d'ordre (entre sections)					
70	703	Produit des services dont facturations					
13	64198	Remboursements sur rémunération					
74	74	Subvention d'Exploitation					
78	7815	Reprise dotation pour risques & charges				50 000,00 €	Reprise provision pour risque GRENIER BIGATTON
78	7817	Reprise sur dotation/créances					
			0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	
		Nouvelles dépenses nettes (FONCT.)	50 000,00 €		50 000,00 €		Nouvelles recettes nettes (FONCT.)

			INVESTISSEMENT				
Chapitre	Article	Désignation compte	Diminution de dépenses	Augmentation de Dépenses	Diminution de recettes	Augmentation de recettes	Commentaires
16	1641	Emprunts et dettes assimilées					
20	2031	Etudes					
21	2138	Autres bâtiments					
23	2313	Immobilisations en cours					
26	261	Titres de participation					
040	158	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
041	2153	Op. patrimoniales (dans la section)		7 325,00			Avance forfaitaire 5% Marché composteurs fontaine
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
040	28188	Op. d'ordre (transfert entre sections)					
041	238	Op. patrimoniales (dans la section)				7 325,00	Avance forfaitaire 5% Marché composteurs fontaine
			0,00 €	7 325,00 €	0,00 €	7 325,00 €	
		Nouvelles dépenses nettes (INVEST.)	7 325,00 €		7 325,00 €		Nouvelles recettes nettes (INVEST.)

➢ **Après présentation de cette modification, aucune question n'est formulée. La décision modificative est soumise au vote et adoptée à l'unanimité.**

Point n°6 : Rapport annuel 2025

Le président présente le rapport annuel 2025 du syndicat, transmis préalablement aux membres du Comité syndical. Il précise qu'un document complémentaire synthétisant les chiffres clés de l'année 2025 sera également adressé aux différentes municipalités, en accompagnement du rapport annuel.

Il rappelle que ce rapport doit être présenté dans les neuf mois suivant la clôture de l'exercice. Son adoption, initialement prévue en juillet, avait été reportée dans l'attente de la confirmation de certaines données.

Parmi les principaux indicateurs présentés, le président souligne la baisse continue de la production d'ordures ménagères résiduelles, qui s'établit à **142,5 kg par habitant en 2025**, contre 164 kg en 2020 et 177 kg au début de la mise en place de la redevance incitative. Cette évolution positive est notamment attribuée aux actions de prévention, au développement du compostage et à l'évolution des habitudes des usagers.

Concernant les autres flux de déchets, le tri enregistre une augmentation de 4 %, tandis que les déchets verts restent stables.

Le président met également en avant le coût du service public pour les usagers, qui s'élève à **121 € par habitant en 2025**, un montant stable par rapport à 2024. Il rappelle que le syndicat applique une redevance incitative calculée en fonction des levées, contrairement à une grande partie du territoire, où la tarification repose sur le tonnage et est notamment liée à la valeur foncière des biens.

➢ **Après présentation du rapport annuel, aucune question n'est formulée. Le rapport annuel est soumis au vote et adopté à l'unanimité**.

Point n°7 : Validation du règlement intérieur du Comité Syndical

Le président présente aux membres du Comité syndical le règlement intérieur soumis à leur approbation, qui doit être adopté dans les six mois suivant l'installation du Comité, soit au plus tard au mois de novembre.

Le règlement intérieur est reconduit à l'identique, sous réserve de quelques modifications et mises à jour. Les principales évolutions concernent :

- **Les commissions thématiques :** leur intégration dans le règlement intérieur, avec une précision du rôle et des missions de chacune en fin de document.
- **Les frais de déplacement :** l'ajout de précisions relatives au remboursement des frais engagés par les membres du Comité syndical dans le cadre de l'exercice de leur mandat, conformément aux dispositions légales et à la délibération déjà adoptée sur ce sujet.
- **La répartition des membres :** la correction d'une erreur figurant en page 3 afin d'actualiser les informations.

➢ **Après présentation des modifications apportées au règlement intérieur du Comité Syndical, aucune question n'est formulée. Le règlement est soumis au vote et adopté à l'unanimité**.

Point n°8 : Vente du fourgon Fiat Ducato

Le président informe les membres du Comité syndical de la vente du fourgon Fiat Ducato, repris par le concessionnaire lors de l'acquisition d'un nouveau véhicule de type Renault Master destiné au service communication, dans le cadre de la gestion des biodéchets.

Il précise que l'acquisition du nouveau véhicule est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre du programme Tribio, conformément aux prévisions du dispositif, bien que cette dépense n'ait pas été initialement inscrite sur une ligne budgétaire spécifique.

L'ancien fourgon Fiat Ducato, devenu vétuste et ne répondant plus aux exigences du contrôle technique, a été repris par le concessionnaire pour un montant de **400 €**, correspondant à sa valeur de reprise pour la ferraille.

Le président rappelle que cette cession d'actif nécessite une délibération du Comité syndical, aucune délégation n'ayant été accordée au Président ou au Bureau syndical pour procéder à ce type d'opération.

- **Après présentation, aucune question n'est formulée. La vente du fourgon Fiat Ducato pour un montant de 400 € est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.**

Point n°9 : règlement des déchèteries

Le président présente plusieurs propositions de modification du règlement des déchèteries, formulées à la demande de Jean-Pierre MICALLEF, responsable des déchèteries, dans un contexte marqué par une augmentation des incivilités et des difficultés rencontrées par les agents sur les sites.

1. Gestion des incivilités et protection des agents

Le président fait état de plusieurs incidents survenus au cours des derniers mois, notamment des insultes, des menaces et des agressions physiques à l'encontre des agents. Il rappelle que ces derniers doivent pouvoir exercer leurs missions dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Il est proposé d'intégrer au règlement une possibilité d'interdire l'accès à l'ensemble des déchèteries du syndicat pendant une durée de six mois pour les usagers ayant adopté un comportement inapproprié.

Les membres échangent sur cette proposition. Plusieurs soulignent la nécessité de protéger les agents et de leur apporter un soutien institutionnel. D'autres s'interrogent sur l'efficacité d'une interdiction d'accès, qui pourrait entraîner des dépôts sauvages ou des difficultés lors du contrôle des accès. La question du dépôt de plainte est également soulevée, certains agents étant réticents à engager eux-mêmes des démarches contre des usagers qu'ils sont susceptibles de rencontrer régulièrement.

À l'issue des échanges, les membres conviennent à l'unanimité que le syndicat déposera systématiquement plainte ou, une main courante à la suite de chaque agression. En revanche, la proposition d'interdiction d'accès pendant six mois est maintenue à l'étude. Il est convenu de poursuivre la réflexion et de présenter à nouveau ce point lors du prochain Comité syndical, notamment après consultation juridique.

2. Limitation des apports de déchets diffus spécifiques (DDS)

Le président présente une seconde proposition visant à limiter les apports de déchets diffus spécifiques (produits chimiques, peintures, solvants et produits assimilés) à 25 kg par usager et par semaine, afin de limiter les apports importants, notamment ceux provenant de professionnels.

Les échanges portent sur les difficultés liées à la prise en charge de certains déchets, en particulier les pots de peinture non vides et les produits chlorés issus des activités de piscine. Plusieurs membres rappellent que certaines filières de responsabilité élargie du producteur prévoient des dispositifs de reprise par les distributeurs ou les fabricants.

La mise en place d'un plafond d'apport suscite toutefois des interrogations quant à son adéquation avec les besoins ponctuels des particuliers réalisant des travaux.

Aucune décision définitive n'est prise à ce stade. La proposition sera réexaminée lors du prochain Comité Syndical.

3. Accès des professionnels hors territoire

Le Président soumet à la discussion la suppression des dispositions autorisant actuellement les professionnels extérieurs au territoire du syndicat à accéder aux déchèteries, selon les conditions prévues par le règlement.

Cette proposition vise à recentrer le service sur les besoins des habitants du territoire et à limiter la prise en charge de déchets provenant d'activités extérieures, dont le traitement représente un coût pour le syndicat sans compensation financière correspondante. Il est également souligné que ces apports peuvent fausser les données relatives à la production de déchets du territoire.

Les membres évoquent néanmoins les difficultés que pourrait entraîner cette mesure pour les professionnels intervenant ponctuellement sur le territoire, notamment dans les communes limitrophes, ainsi que le risque de dépôts sauvages en cas de refus d'accès.

Aucune décision n'est prise. Ce point sera réexaminé lors du prochain Comité Syndical, après réflexion complémentaire.

- **Les trois propositions de modification du règlement des déchèteries feront l'objet d'un nouvel examen lors du prochain Comité Syndical. Seul le principe d'un dépôt systématique de plainte ou, à défaut, d'une main courante en cas d'agression a recueilli l'unanimité des membres. Les autres mesures restent à l'étude.**

Informations sur les délibérations et décisions prises par le Bureau le 15 septembre :

Le Président informe les membres du Comité des décisions prises par le Bureau lors de sa séance du 15 septembre, dans le cadre des délégations de pouvoirs qui lui ont été accordées.

1. Délibération 2026-09-02 : Fixation de la durée d'amortissement
À la demande du Trésor public, le Bureau a fixé à **15 ans** la durée d'amortissement applicable à l'imputation 21-53, dans la fourchette comprise entre 10 et 20 ans.

2. Délibération 2026-09-03 : Autorisation de signature d'un protocole transactionnel avec Paprec
Le Bureau a autorisé le Président à signer un protocole transactionnel avec Paprec et ses cocontractants, dans le cadre du marché de collecte des déchets ménagers.
Le marché prévoit un mécanisme de compensation lié à la baisse des tonnages d'ordures ménagères collectés, ainsi que l'application de pénalités en cas de manquements des prestataires. Compte tenu de la diminution importante des tonnages et après prise en compte des pénalités applicables, le solde restant dû à Paprec s'élève à **21 271,53 €**.
Le Bureau a approuvé cette disposition conformément aux stipulations contractuelles. Le Président précise que ce mécanisme pourra également s'appliquer au cours de la dernière année du marché, en fonction de l'évolution des tonnages et des éventuelles pénalités.

3. Délibération 2026-09-04 : Actualisation des modalités de remboursement des frais de déplacement des élus
À la suite d'une demande formulée par un délégué et afin de se conformer aux dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le Bureau a approuvé l'intégration, dans le règlement applicable, d'une disposition relative au remboursement des frais de déplacement des élus.
Le calcul des indemnités sera effectué sur la base des barèmes applicables aux agents. Les élus concernés devront en faire expressément la demande et justifier de la détention du véhicule utilisé au moyen d'un certificat d'immatriculation établi à leurs nom et prénom. Les remboursements seront effectués deux fois par an.

4. Délibération 2026-09-05 : Mise en conformité du dispositif relatif aux heures supplémentaires
Le Bureau a approuvé la mise à jour de la délibération relative aux heures supplémentaires afin d'en corriger le champ d'application et de permettre son application à l'ensemble des agents concernés, y compris les agents de droit privé.
Cette modification fait suite à une demande du Comité Social Territorial (CST) de septembre 2024. Le Président rappelle que le syndicat emploie des agents publics et des agents de droit privé, ces derniers étant soumis à la convention collective nationale des activités du déchet.

5. Mise en conformité des modalités d'accomplissement de la journée de solidarité
À la demande de la Directrice des ressources humaines, le Bureau a approuvé l'institutionnalisation du **jeudi de l'Ascension** comme journée de solidarité pour l'ensemble des agents publics et privés du syndicat.
Cette organisation vise à harmoniser les modalités d'accomplissement de cette journée, compte tenu des différents rythmes de travail des agents, notamment ceux intervenant le samedi.

6. Adhésion à une offre de l'UGAP pour l'acquisition de véhicules et de matériel
Le Bureau a autorisé la signature d'un acte d'engagement avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) pour l'acquisition de véhicules, de bornes et de matériel de conteneurisation, dans la limite d'un montant prévisionnel de **300 000 € sur trois ans**.
Cette solution permet au syndicat de bénéficier de tarifs négociés, avec une marge unique de 3 % sur les prix fournisseurs, tout en simplifiant les procédures d'achat et en permettant des commandes adaptées aux besoins.
À titre d'exemple, le prix des bacs de tri proposés par l'UGAP ne présente qu'un écart d'environ 1 € par rapport à celui obtenu dans le cadre du marché habituel, pour des équipements de même marque et de caractéristiques identiques.
Le Président souligne que ce dispositif offre davantage de souplesse dans les approvisionnements et évite au syndicat d'avoir à organiser et gérer un marché spécifique. Il précise que le montant de 300 000 € constitue un engagement prévisionnel sur trois ans, sans obligation d'atteindre ce montant.

- **Les membres du Comité prennent connaissance de l'ensemble de ces décisions. Aucune observation ni question n'est formulée.**

Informations générales :

1. Travaux de Pessac

Le Président donne la parole à Monsieur Bastien MERCIER.
Les travaux de la déchèterie de Pessac ont démarré et avancent globalement bien. Une difficulté a toutefois été identifiée concernant des poteaux métalliques qui doivent être conservés dans le cadre du permis de construire, à la demande des Architectes des Bâtiments de France (ABF).
Les analyses de peinture ont révélé la présence de plomb, entraînant un coût de traitement estimé à 42 000 €, uniquement pour les zones de soudure nécessaires au renforcement de la structure.
À la suite des échanges en bureau, il a été décidé d'engager une modification du permis afin de supprimer cette structure.
Le syndicat se rapprochera des Architectes des Bâtiments de France pour obtenir leur accord, avec pour objectif de limiter les dépenses supplémentaires et de préserver les deniers publics.

2. Distribution de sacs jaunes

Les usagers disposent actuellement de deux bacs de collecte : un bac noir pour les ordures ménagères et un bac jaune pour les emballages recyclables. Face aux demandes de bacs jaunes supplémentaires, le syndicat privilégie la mise à disposition gratuite de sacs jaunes, moins coûteuse et plus pratique.
Les usagers peuvent obtenir des sacs jaunes en contactant le service RI, par téléphone ou par courriel. Ils sont disponibles dans les déchèteries et peuvent également être mis à disposition dans les mairies qui en font la demande.
Les communes souhaitant disposer d'un stock de sacs jaunes peuvent se rapprocher du service concerné pour organiser leur livraison.
Cette solution facilite le tri, permet aux usagers de transporter leurs emballages jusqu'aux points d'apport volontaire sans utiliser leur véhicule et contribue à limiter les nuisances olfactives liées au stockage des emballages dans les bacs.
Il est rappelé que les bacs et sacs jaunes sont exclusivement destinés aux emballages recyclables.

3. Arrêté relatif au pouvoir de police du maire

Le président indique qu'il a pris un arrêté concernant le pouvoir de police relatif aux dépôts sauvages.
Les communes conservent leur pouvoir de police, celui-ci n'ayant pas été transféré au syndicat. Le Président a néanmoins souligné la nécessité de poursuivre le travail collectif avec les communes afin de lutter contre les dépôts sauvages et d'améliorer la gestion de ces situations.

4. Fin de l'application Clean for Green

Le syndicat a décidé de mettre fin à son partenariat avec l'association Clean for Green et à l'utilisation de son application, mise en place il y a cinq ans.
Cette application devait permettre aux usagers de signaler les dépôts sauvages et à l'association de participer aux opérations de nettoyage des villages et des espaces naturels. Toutefois, les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes et les interventions prévues n'ont notamment pas été réalisées sur le secteur concerné.
Compte tenu de l'absence de résultats satisfaisants et du coût annuel de 7 000 €, le syndicat a décidé d'arrêter cette collaboration.

5. Fête du Sol Vivant

La Fête du Sol Vivant, événement national porté par le Réseau Compost Citoyen (RCC), se déroulera du 3 au 18 octobre.
Durant ces deux semaines, les équipes du syndicat iront à la rencontre des usagers au niveau des composteurs collectifs et partagés afin de les sensibiliser au compostage, d'expliquer son fonctionnement et d'encourager son utilisation.
Des animations consacrées au jardinage au naturel seront également proposées. Des bio-seaux et des sacs kraft seront distribués aux participants.
Une nouveauté est prévue cette année : la visite de la plateforme de compostage de Saint-Antoine-de-Breuilh, organisée le 15 octobre sur trois créneaux. Les élus et les personnes intéressées pourront découvrir le fonctionnement de cette installation accompagnés par les équipes du syndicat.

6. Données clés

Les principaux indicateurs présentés lors de la réunion font apparaître une évolution encourageante des tonnages de déchets.
Ordures ménagères : baisse de 5 % depuis le début de l'année par rapport à la même période de l'année précédente.
Déchets végétaux : baisse de 5,5 %, notamment grâce au broyage à domicile et au développement des plateformes de compostage.

Passages en déchèterie : baisse de 2 %.
Collecte des déchets de tri : hausse de 3 %.
Tri : progression également annoncée de 4,5 % au cours des échanges.
Le territoire compte actuellement 10 plateformes de compostage des végétaux réparties sur 112 communes potentielles.
Les végétaux y sont broyés gratuitement par le syndicat, qui laisse ensuite le broyat à disposition des communes.
Ces résultats témoignent de l'évolution des pratiques de tri et de la poursuite des actions de prévention et de réduction des déchets.

7. Télétravail

Le Comité social territorial (CST), réuni la semaine précédant la séance, travaille actuellement à l'élaboration d'un cadre permettant d'organiser le télétravail au sein du syndicat.
L'objectif est de définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif afin de l'adapter au fonctionnement des services et aux besoins des agents.
Aucune modalité définitive n'a été présentée lors de cette réunion.

8. Point presse

Plusieurs actions de communication ont été relayées dans la presse et à la radio au cours de la semaine, notamment concernant la recyclerie, la visite des sites et l'opération de nettoyage des villages organisée avec la CDC du Grand Saint-Émilionnais.

Calendrier du 2ème semestre 2026 :



Questions diverses :

Monsieur Jean-Pierre CHAUMARD nous informe qu'en ce qui concerne les bouteilles d'azote, pour la Dordogne, on peut les rapporter en gendarmerie ; pour la Gironde, cela reste à définir. La gendarmerie de Sainte-Foy-La-Grande ne les accepte plus.

Le Président lève la séance à 20h20

Le secrétaire,

Yannick GUIMBERTEAU

Le Président,

Fabrice MICHEL